

AVIOTH

une église dite à répit

En 1668, l'abbé DELHOTEL, curé du village, écrit dans un manuscrit : « C'est en ceste Sainte église de Notre-Dame d'Avioth que, par les faveurs et intercessions de la Sainte Vierge Mère de Dieu, ces petits enfans morts-nés, et en quantité, par des démonstrances et ostentions de signes de vie apparus en leur corps et membres d'iceux, reçoivent le baptême, la vie, le salut, et, de suite, l'entrée au ciel. »

La fin du manuscrit donne d'autres précieuses informations : les nouveaux-nés étaient déposés nus au pied de la statue vénérée de Notre-Dame ; la famille et des habitants d'Avioth, accourus au son de la cloche, priaient jusqu'à ce que des signes de vie apparaissent sur le corps des petits trépassés. Après le baptême, ces enfants, redevenant morts, étaient en général inhumés dans le cimetière qui entourait l'église, en un lieu spécialement désigné par l'évêque. Parfois les parents revenaient à Avioth pour offrir à la statue miraculeuse, en signe de reconnaissance, des ex-votos en cire représentant leur petit défunt.

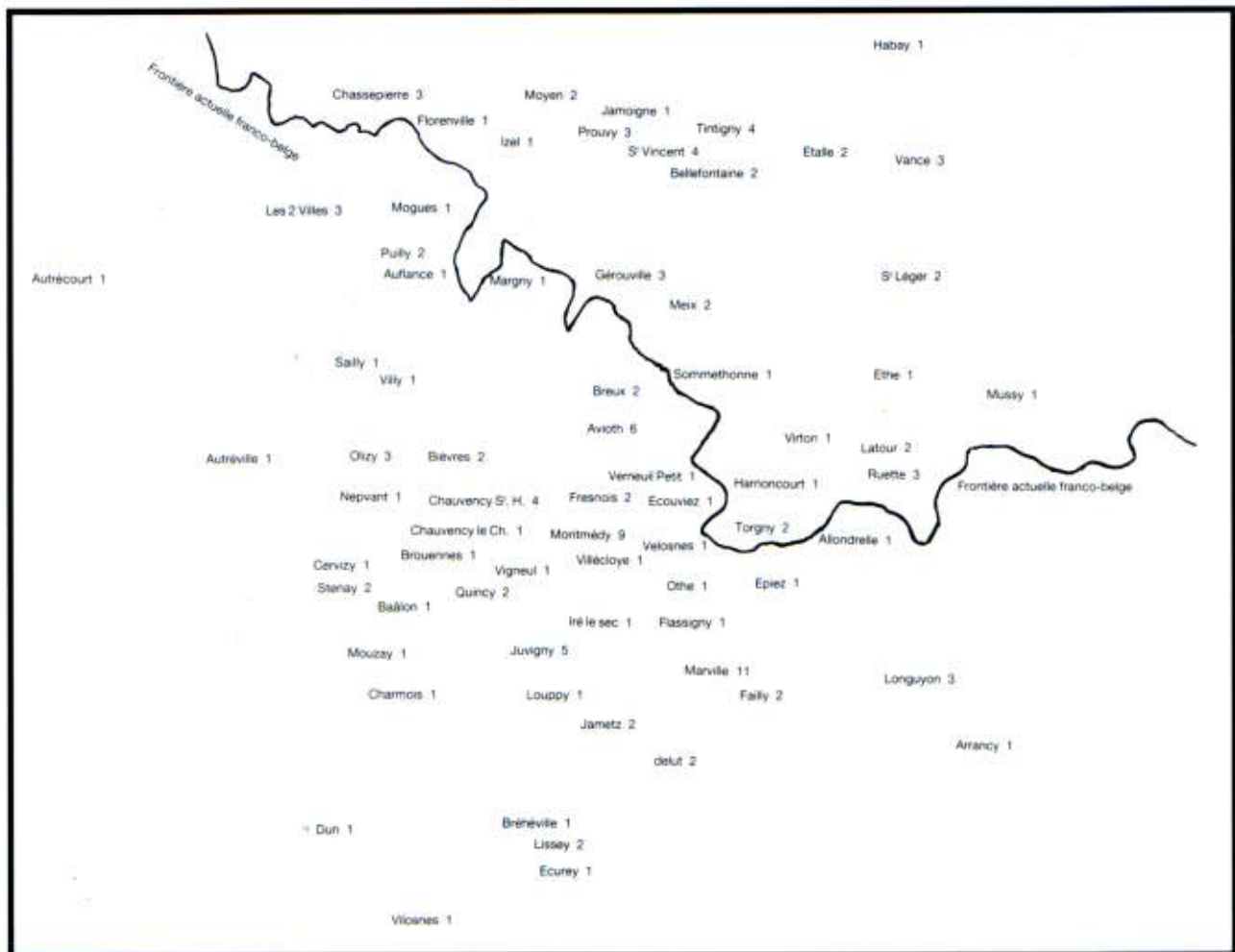
Le curé Delhôtel a rédigé une liste de 135 baptêmes administrés après constatation de "signes de vie". Le plus ancien remonte à 1625. A cette époque, Delhôtel n'était pas curé. C'est en 1642 qu'il demanda aux parents d'un enfant baptisé de faire une déclaration devant témoins. Le dernier baptême recensé par le curé est de l'année 1673. Comme le démontre la carte, les bébés apportés à Avioth étaient originaires d'environ 70 localités. Force est de constater que des familles n'hésitaient pas à entreprendre un assez long voyage pour tenter d'obtenir un signe de vie grâce à la statue miraculeuse d'Avioth, la distance maximum étant de près de 40 kilomètres. Les localités qui comptèrent le plus de baptisés furent Marville (11), Montmédy (9), Avioth (6), Juvigny (5), les autres n'en ayant eu qu'un ou deux. La liste du curé Delhôtel nous donne d'autres indications. Ainsi, il apparaît quelques années



La statue vénérée d'Avioth



Ex-voto de Ligny-en-Barrois



Origine des petits enfants

exceptionnelles : 1665 et 1671 culminent chacune avec 12 baptisés. Les signes de vie, constatés souvent par des témoins, étaient variés :

- mouvement d'un membre ;
- mouvement d'une paupière ;
- léger saignement (oreille, nez) ;
- transpiration ;
- rougeur et chaleur sur une partie du corps.

Le baptême sous condition

Il convient de souligner que Delhôtel a écrit "signes de vie" et non résurrection. En outre, conformément à la doctrine de l'Eglise, ses vicaires et lui-même n'administraient le baptême que sous condition : « Si tu es en vie, je te baptise... » En effet, en l'absence de vie, le sacrement était nul. Ces deux points sont la marque d'une prudence certaine. La présence de témoins visait également à écarter des errements ou supercheries. Toutefois, pour le lecteur de la fin du XX^e siècle, qui se veut si cartésien, comment ne pas être interpellé par cette foi si

profonde ? Il est difficile d'admettre ce qui semblait vérité voici un peu plus de trois siècles seulement. Faut-il analyser, trier, rejeter ? Et que penser du baptême de cette petite fille de Meix-devant-Virton : sa mère la tue à la naissance et la jette dans une fosse d'aisance. Arrêtée, elle avoue son crime commis trois jours auparavant. Lorsque le bébé est retrouvé, on constate que du sang coule de son nez. Transporté à Avioth, un signe de vie (rougeur) permet de lui administrer le sacrement de baptême.

Il nous semble que l'historien n'a pas à prendre parti (sauf s'il y a eu volonté manifeste de tromper). Ce qui était vrai autrefois, ne l'est plus parfois aujourd'hui. De même, ce qui est vérité aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain. Prudence donc.

Par ailleurs, l'historien ne peut pas confirmer ou infirmer des faits qui sont par essence surnaturels. Sa tâche consiste seulement à déterminer si les contemporains les acceptaient ou les rejetaient. En ce qui concerne les baptêmes de morts-nés à Avioth administrés à la suite de signes de vie, nous pensons pouvoir dire que le curé, les parents des bébés et les



L'enfance et la mort

témoins étaient parfaitement sincères. D'autant qu'Avioth n'est pas un cas isolé. Dans l'actuel diocèse de Verdun, d'autres sanctuaires avaient une réputation identique :

- Benoîte-Vaux : sa statue de Notre-Dame fut à l'origine de nombreux miracles. Entre 1641 et 1658 se déroulèrent les plus grands pèlerinages. On nota alors douze baptêmes. C'était le sanctuaire « à répit » le plus connu du diocèse.
- Ligny-en-Barrois : le tableau de Notre-Dame des Vertus, autrefois dans la collégiale du château, attirait également les parents des morts-nés. De 1473 à 1489, seize baptêmes furent administrés à la suite de signes de vie. Six de ces bébés n'étaient pas de Ligny et un avait déjà été présenté, en vain, à Notre-Dame de l'Épine du Bouchon (autre statue découverte dans un buisson d'épines). Les archives indiquent aussi qu'un garçon « après le baptême (baptême) fut longtemps vivant ». Au XVII^e siècle, des signes de vie furent également constatés, notamment sur deux enfants apportés à Ligny en 1660 et 1664. Un cas de résurrection fut même noté en 1632 : une petite fille, morte juste après sa naissance, retrouva définitivement la vie. L'ex-voto peint qu'elle offrit en 1647 existe toujours (visible dans l'actuelle église paroissiale).
- Autres sanctuaires mais dont la réputation était moins importante :
 - a) dans les limites de l'actuel diocèse de Verdun :
 - Buzy : Notre-Dame de la Bulle (baptême en 1643,...) ;
 - Le Bouchon-sur-Saulx : Notre-Dame de l'Épine (baptême en 1474,...) ;
 - Nantel (à côté de Stainville) : chapelle d'une ferme appartenant à l'abbaye de Jovilliers : deux baptêmes consécutifs à des signes de vie sont signalés en 1671 ;
 - Pillon : Notre-Dame de Chatillon. Statue de Notre-Dame vénérée depuis le Moyen Âge ;
 - Bar-le-Duc : statue de Notre-Dame du Guet, dans une porte des remparts de la Ville Haute, aujourd'hui conservée en l'église Saint-Étienne. Dans le dernier tiers du XVII^e siècle, des médecins et chirurgiens constatèrent quatre fois des retours momentanés à la vie qui permirent le baptême.
 - b) dans le reste de la Lorraine :
 - Saint-Dié : Notre-Dame de Galilée ;
 - Nancy : Notre-Dame de Bonsecours et

Notre-Dame de Bonne Nouvelle (collégiale Saint-Georges) ;

- Arnaville : Notre-Dame de Pallon ;

- Barbonville : Notre-Dame des Aviots.

Les Aviots

Ce dernier pèlerinage attire plus particulièrement l'attention du fait de son nom "Aviots". La coïncidence avec Avioth, qui se prononçait en patois Aviô, est troublante. La statue de Barbonville se trouvait autrefois dans une chapelle entre ce village et Rosières-aux-Salines. On y apportait des morts-nés pour leur administrer le baptême. D'après une tradition, « aviots » désignerait les "rendus à la vie". Le mot viendrait, en effet, du latin AVIVARE, c'est-à-dire animer, qui devint en vieux français AVIER : donner la vie. A Notre-Dame de l'Épine (Marne), les petits morts-nés baptisés (inhumés dans un lieu spécial du cimetière, comme à Avioth) portaient également le même nom. De là à conclure que notre village de l'ancien comté de Chiny prit cette appellation compte tenu des prodiges qui s'y produisaient, il n'y aurait qu'un pas à franchir. Ce serait pourtant une erreur, car Avioth tire son nom du lieu-dit AVIOTHENSIS, c'est-à-dire endroit humide. Tout le secteur est en effet arrosé par des ruisseaux et, d'après certains, un petit cours d'eau passerait même sous l'église ou juste à côté. D'autres lieux-dits de la région portent ces toponymes dérivés d'AVIOTHENSIS. Il n'y a donc pas de lien entre le nom de notre village et le surnom donné dans quelques églises à répit aux petits morts-nés baptisés. Notons, enfin, que ce surnom ne semble jamais avoir été utilisé à Avioth, faute de quoi le curé Delhôtel n'aurait pas manqué de le signaler.

Reste maintenant à définir le mot « répit », d'emploi fréquent en Picardie. Il signifie tout simplement qu'un bref retour à la vie était obtenu pour administrer le baptême. Dans tous ces sanctuaires on retrouve les mêmes formes de dévotion : les enfants, déposés sur un autel ou au pied d'une statue vénérée, les parents priaient avec ferveur et assistaient à la messe. Les mêmes signes de vie étaient constatés qu'à Avioth : mouvements du corps, rougeurs, sai-



Début du "bref recueil" du curé Delhôtel

gnements. En Bourgogne, où 35 églises à répit ont été dénombrées, la mort de l'enfant apporté était constatée par un chirurgien ou une sage-femme, ceci pour éviter toute polémique. Les archives de cette région précisent encore que le retour à la vie se produisait essentiellement durant le chant "Ave Maria" ou durant l'Élévation.

Toutes ces dévotions avaient pour origine la douleur et l'accablement des familles : le baptême n'ayant pu être administré, les petites âmes de leurs bébés ne pouvaient entrer au Paradis. Désespérés, les parents se tournaient souvent vers Notre-Dame qui, elle aussi, avait enfanté.

Il est bien connu que la mortalité infantile était autrefois considérable. Même si les curés ne notaient pas dans leurs registres les bébés morts sans baptême, on peut admettre qu'au XVII^e siècle 1 nouveau-né sur 5 ne vivait plus à sa naissance ou décédait dans les jours qui suivaient. Les historiens de la démographie nous révèlent qu'1 enfant sur 4 mourait avant d'avoir atteint l'âge d'un an.

A juste titre, la grossesse a été surnommée "la guerre des femmes et des enfants". Si l'Eglise contrôlait le choix des matrones, c'est-à-dire des sages-femmes (élection, en présence du curé, par les femmes de la localité), c'est parce qu'elles pouvaient être amenées à administrer le baptême. Pour cette raison elles devaient prêter serment. Ce qu'illustre ce texte placé au début du registre paroissial de Villecloye en 1607 : « Vous jurez sur les Saints Evangiles qu'exercerez votre office le plus fidèlement et loyalement que vous pourrez (...), que ne baptiserez enfant s'il n'y a vie apparente. » En cas d'accouchement difficile, le baptême devait être administré dès qu'un membre vif sortait du ventre de la mère. Dans le cas d'un accouchement normal, le baptême devait suivre rapidement (statuts synodaux de Toul, 1616 ; Verdun, 1750 : au plus tard le lendemain de la naissance). Ainsi l'Eglise voulait réduire au maximum le nombre des petits enfants morts sans ce sacrement. Elle tentait aussi de freiner la mortalité infantile en prescrivant aux parents de ne pas faire coucher avec eux des enfants de moins de deux ans (évêque de Toul, 1515) ; en effet, beaucoup mouraient par étouffement, qu'il soit involontaire ou volontaire.

Les Limbes

Peut-on imaginer le désespoir des parents dont le bébé venait de mourir sans baptême. Le curé, désolé, tentait de leur expliquer que cet enfant, bien que n'ayant pas péché personnellement, gardait toutefois la trace du péché originel. La conséquence de la non régénérescence par le sacrement était terrible : le petit corps ne pouvait être inhumé dans un cimetière, terre sacrée. Les parents, se sentant exclus de la communauté paroissiale, devaient donc trouver un autre lieu : champ, jardin ou fossé de chemin. L'Eglise s'émou face à ce désespoir. L'idée de la damnation apparaissant de plus en plus intolérable, l'opinion de Saint Augustin — les âmes des bébés non baptisés demeurent éternellement en Enfer — était contestée par de nombreux théologiens. Aussi, progressivement, dégagèrent-ils la notion de Limbes. Pour bien la comprendre, il convient de la comparer au Purgatoire qui apparut au XIV^e siècle. Dans ce deuxième lieu intermédiaire entre Paradis et Enfer, les âmes souffrent pour purger leur peine, mais momentanément, car elles peuvent en sortir ; en revanche, en Enfer, les souffrances sont éternelles. Dans son manuscrit, le curé Delhôtel mentionne l'« affranchissement des peines du Purgatoire pour



Serment des sages-femmes, Villecloye, 1607

nous, et pour les âmes détenues dans ces peines de Purgatoire ». Des confréries furent instituées, notamment à Avioth, pour sauver les âmes qui se trouvent dans ce lieu. C'est précisément à partir du XVII^e siècle que cette notion commença à se répandre largement.

Mais revenons aux Limbes. Elles sont signalées pour la première fois au XII^e siècle. A la différence du Paradis, du Purgatoire, et surtout de l'Enfer, elles ne furent jamais définies avec précision. Leur finalité était d'accueillir les âmes des petits enfants non baptisés. Signalons au passage que le Concile de Trente (1547) précisa clairement que les âmes des bébés non baptisés ne pouvaient pénétrer au Paradis.

Deux causes essentielles différencient les Limbes du Purgatoire : d'une part, les petites âmes demeurent éternellement dans les Limbes et, d'autre part, elles n'y souffrent pas, leur seule punition étant d'être privées de la vision de Dieu.



Détail de la frise du portail ouest :
La résurrection

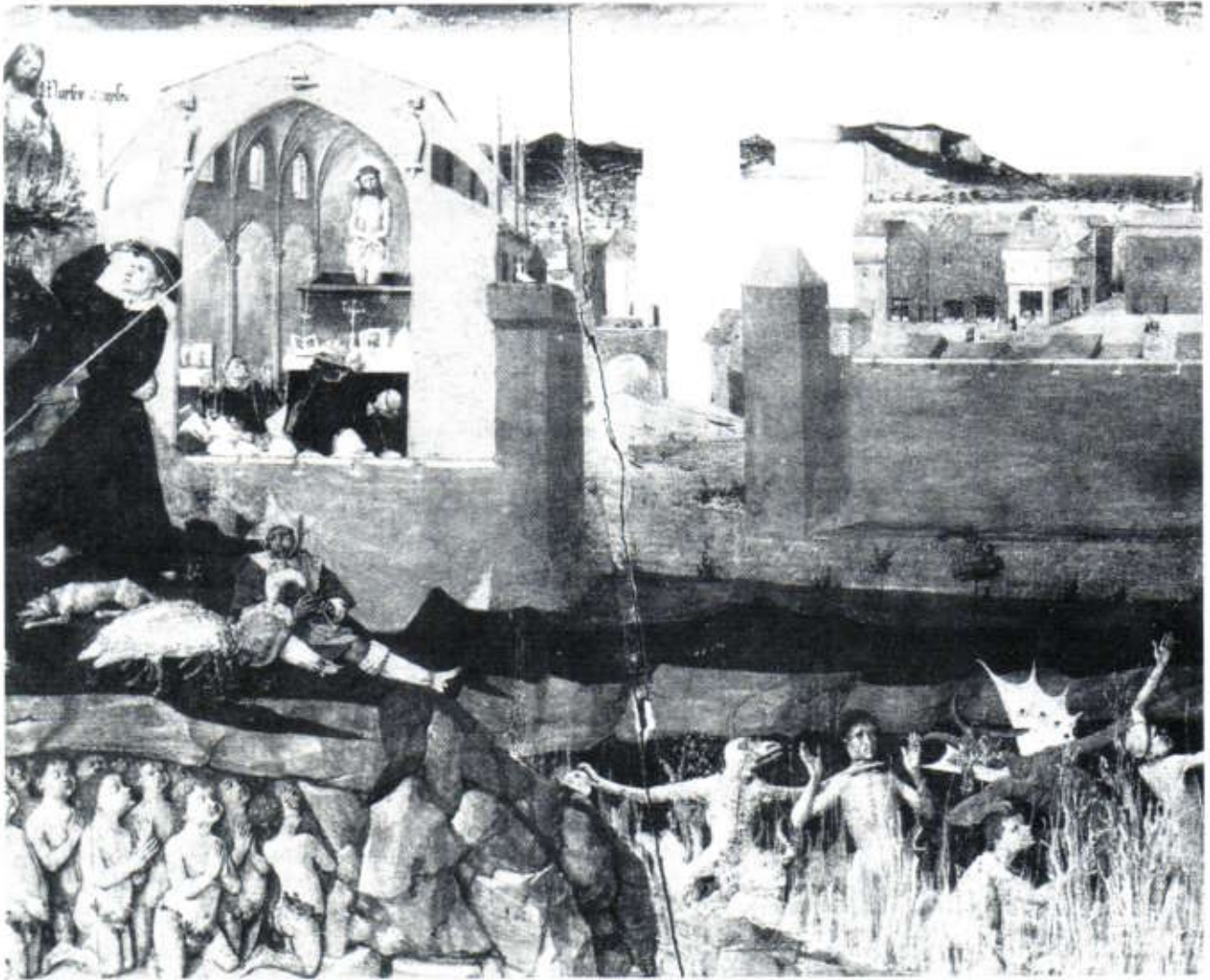


Tableau de Villeneuve : à droite le purgatoire, à gauche les limbes

A la fin du Moyen Age on constate que la représentation des Limbes (tableaux, livres d'heures) est plus fréquente que celle du Purgatoire. Mais souvent les deux thèmes sont confondus à tort : le château défendu par des diables, la gueule du Léviathan ou encore l'ouverture dans le rocher symbolisent en fait les Limbes et non le Purgatoire. Le célèbre Couronnement de la Vierge, peint par Enguerrand Quarton en 1454, conservé à Villeneuve-les-Avignon dans l'ancien hôtel du Bienheureux Pierre de Luxembourg (né à Ligny-en-Barrois), représente tous les différents lieux :

- dans le registre supérieur : le Paradis avec le couronnement de la Vierge ;
- dans le registre médian : la terre. Jésus est encadré par Jérusalem et Rome ;
- dans le registre inférieur :
 - l'Enfer : des personnages symbolisant les âmes sont torturés dans les flammes ;
 - le Purgatoire : les personnages semblent souffrir moins et les flammes ne sont plus rouges mais blanches ; des anges viennent chercher des âmes pour les conduire à Dieu ;
 - et, enfin, à gauche, les Limbes, sorte de prison où des petits enfants nus prient agenouillés. Au-dessus, dans une chapelle, est célébrée la messe de Saint Grégoire, dite du jugement particulier.

Le lieu intermédiaire que constituent les Limbes est donc difficile à appréhender. Seule l'élite cultivée

avait connaissance de cette notion. Aussi, durant le siècle du curé Delhôtel, alors que Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, écrivait de sa prison de Toli-de : « Je suis ici plus bas que les Limbes où l'on n'entend rien de ce monde », le peuple ne continuait à connaître que le Paradis et l'Enfer. Les parents d'un nouveau-né mort sans baptême, qui se rendaient à Avioth, ignoraient les Limbes ; angoissés, ils se sentaient comme frappés par la malédiction divine. Leur espoir était d'obtenir un signe de vie grâce à la statue miraculeuse.

En définitive, l'Eglise n'avait jamais pris officiellement position sur le devenir des petits trépassés non baptisés (en revanche, elle définit le Purgatoire lors du Concile de Trente).

Aujourd'hui, le baptême apparaît toujours nécessaire au salut car il purifie le péché originel. Ce sacrement donne le Saint Esprit au baptisé et le fait entrer dans l'Eglise. La question des petits enfants morts sans baptême est donc toujours d'actualité. Notons d'abord que les Limbes ne figurent plus dans les traités de théologie publiés aujourd'hui. Ensuite, il convient d'écarter la notion de baptême dit de désir ; en effet, le petit enfant ayant une intelligence très limitée, ne peut pas avoir la volonté d'être baptisé. En définitive, des théologiens considèrent que, juste après sa mort, Dieu révèle à son âme sa destinée surnaturelle. Ayant alors une pleine intelligen-

ce, cette âme peut librement décider de rester ou non avec Dieu.

Revenons à Avioth. Après la liste du curé Delhôtel qui se termine en 1673, trois autres baptêmes sont connus : en 1679, en 1740 - après trois jours d'exposition au pied de la statue - et en 1773, le 27 juin : une petite fille de Montmédy « laquelle enfant née d'aujourd'hui et étant crüe morte » est apportée dans l'église d'Avioth. La sage-femme du village et « un grand nombre considérable de paroissiens » sont présents ; le curé la touche et constate qu'elle a des signes de vie. On la conduit dans une maison de la place pour la réchauffer. De retour dans l'église, ses yeux sont ouverts et le pouls bat. Le baptême lui est donc administré. Deux habitants d'Avioth sont ses parrain et marraine.

Déclin du pèlerinage

Enfin, nous savons qu'en 1785 et 1786, quatre bébés furent encore exposés ; mais il n'y eut vraisemblablement pas de baptême. Force est donc de constater qu'après le curé Delhôtel, cette forme de pèlerinage périclité. Essayons de comprendre pourquoi. Depuis la fin du Moyen Age, les autorités ecclésiastiques semblaient parfois de plus en plus sceptiques, voire hostiles à ces baptêmes :

- au XV^e siècle, les évêques de Langres expliquent que la chaleur dégagée par les cierges et les lampes peuvent donner l'illusion d'un teint rosé ;
- en 1599, l'évêque de Verdun adopte une position ambiguë : il condamne tout en acceptant qu'il puisse y avoir miracle parfois ;
- le serment pour les sages-femmes de Villecloye (texte de 1607) dit : « se commettent beaucoup d'abus des enfans morts-nés qui se portent (...) à Notre Dame ou autres saints » ;
- sans doute pour réconforter les familles éplorées, l'évêque de Toul demande, en 1629, à ses curés de « désigner un lieu carré profane, près ou dedans le cimetière de leurs églises, pour y enterer les enfans morts-nés » ;
- En 1644, l'évêque de Verdun donne son imprimatur au livre du Père Colin qui relate les miracles de Benoîte-Vaux ; mais vingt ans plus tard, les statuts synodaux de ce même diocèse stipulent : « article XIII : nous défendons que l'on porte les enfans morts-nés à aucune chapelle, pour y recevoir le batême, abolissant en cela la coutume qu'un intérêt sordide a introduit et qui est injurieux au sacrement. Article XIV : nul prêtre ne les batisera, à moins qu'ils ne donnent signes évidens de vie ».
- En 1786, l'auxiliaire de Trèves, de passage à Avioth, interdit catégoriquement ces baptêmes sous peine de suspendre le curé.

Il ressort donc de ces quelques documents, pris à titre d'exemple, que l'Eglise était de plus en plus réticente. Mais ce n'est pas la seule raison du déclin des pèlerinages dans les sanctuaires à répit. La diminution de la mortalité infantile et le développement des "lumières" au XVIII^e siècle amplifièrent sans doute ce déclin. Les formes de dévotion les plus affectives, qui manifestaient l'intervention permanente du surnaturel dans la vie quotidienne, s'émoussèrent sensiblement. Le curé Delhôtel avait déjà senti s'amorcer ce phénomène. Avec amertume, il écrivait : « aucuns veuillent douter de ces signes et disent n'estre suffisants pour estre de vie (...), tels signes pouvant paroistre naturellement. » Aujourd'hui, il serait plus encore choqué si on lui expliquait que l'illusion de vie pouvait peut-être venir d'une sorte d'hypnose collective consécutive à une vision longue et intensive des petits corps lors de leur exposition au pied de la statue.



Début de l'acte de baptême de 1773



Détail de la voussure du portail ouest



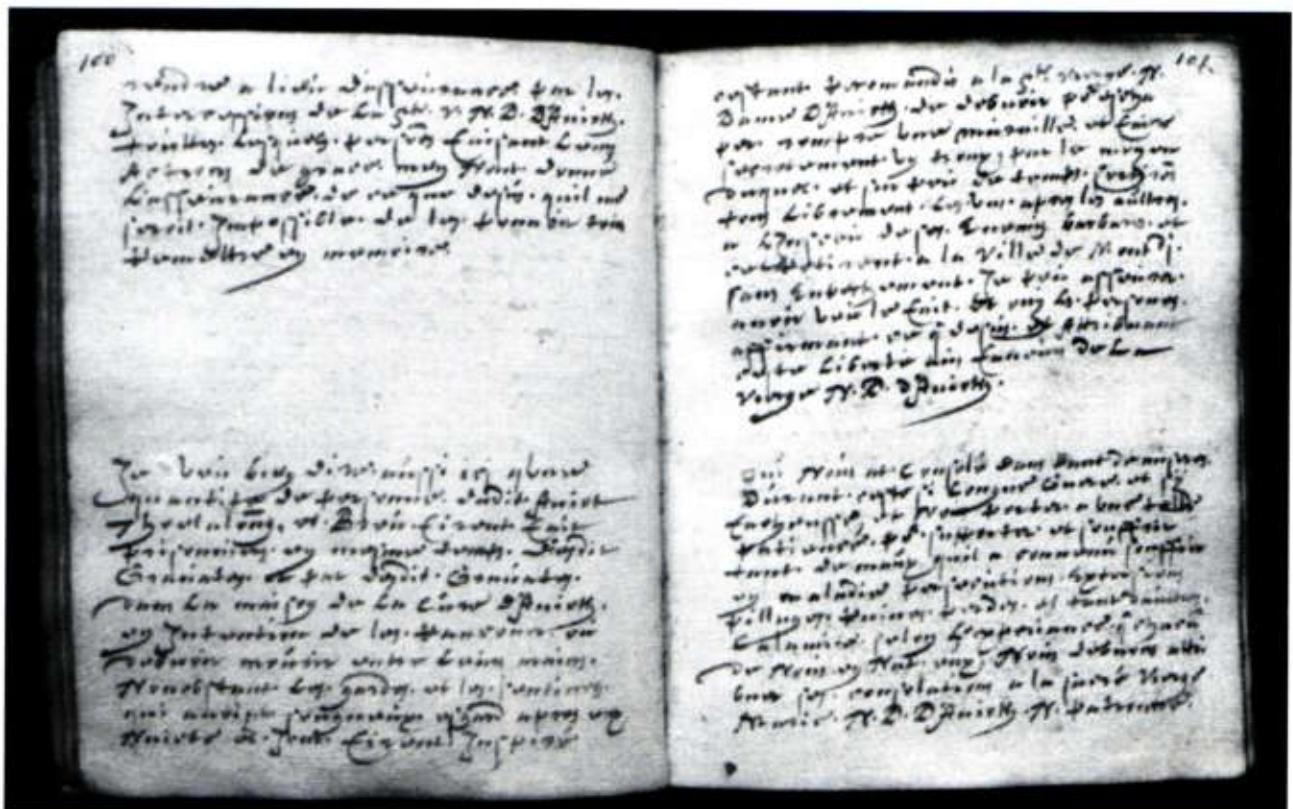
Etat des enfans morts-nés apportés et exposés en 1785-1786

Une époque allait prendre fin. Depuis le milieu du XVII^e siècle, un seul baptême fut signalé à Benoite-Vaux. Au siècle suivant, deux seulement furent recensés à Avioth. Toutefois, cette vénérable église attira et attire toujours des pèlerins. Leur piété a évolué. Gardons-nous de sourire de la détresse et des formes de dévotion des contemporains du curé Delhôtel. Elles méritent respect.

Jean-Luc DEMANDRE

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Mgr Charles AIMOND "Notre-Dame dans le diocèse de Verdun" (1943).
- Alain BRIX "Les sanctuaires à répit de l'ancien diocèse de Verdun" in bulletin des Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse, 1976, P. 73.
- Jean DAUJAT "Doctrine et vie chrétienne", 1979.
- Abbé DELHOTEL "Bref recueil de l'état de l'église Notre-Dame d'Avioth", 1668, publié en 1981 par M. l'abbé SOMMESOUS, chapelain de Notre-Dame d'Avioth.
- Marguerite REBOUILLAT "Les sanctuaires de Bourgogne dits à répit" in Actes du 99^e Congrès national des Sociétés Savantes, Besançon, 1974.
- Chanoine VIGNERON "Deux suppléments au Bref Recueil" (s.d.).
- Michel VOVELLE "La mort et l'Occident", 1983.



Manuscrit du curé Delhôtel